



MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS

PROCÈS VERBAL

Extrait du Procès Verbal

COPIE DE RÉOLUTION

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 6 mai 2019 à compter de 19h heures à la salle du centre Jean-Guy Prévoost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

O-060519-125 Abrogation du règlement #2017-10-09

Sur recommandation de notre aviseur Me Marc Tremblay, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'abroger le règlement 2017-10-09 intitulé : Règlement concernant la garde ou l'élevage d'animaux à des fins personnelles hors de la zone agricole.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme au
Livre des procès-verbaux

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Donné à Grand-Remous ce 9^e jour du mois de mai 2019.

Veillez prendre note que le procès-verbal du 6 mai 2019 sera adopté lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019.